

DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE

\*\*\*

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

\*\*\*

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL

OBJET :

ACTUALISATION DES  
AUTORISATIONS DE  
PROGRAMME ET DE  
CREDITS DE PAIEMENT  
(APCP) - BUDGET  
TRAMWAY

N° CC\_2024\_0023

Séance du : mercredi 27 mars 2024

Convocation du : 14 mars 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET, Julien BEAUCHOT

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Ines AYEYB par Mylène SAILLET RAPHOZ, Maryline BOUCHÉ par Pascal SAUGE, Djamel DJADEL par Gabriel DOUBLET, Chadia LIMAM par Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS par Michel BOUCHER, Bernard BOCCARD par Claude ANTHONIOZ, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Nadine JACQUIER par Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI par Julien BEAUCHOT

Excusés :

François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Matthieu LOISEAU, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Yves CHEMINAL

\*\*\*

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R 2311-9 du code général des collectivités territoriales, la révision des autorisations de programme (AP) du budget Tramway à l'occasion d'une étape budgétaire.

Les autorisations concernées par la présente délibération sont détaillées dans le tableau ci dessous :

Numéro / opération	Libellé	Modification proposée	Montant AP
2021-1 / 200	Ligne de tramway - phase 2	Augmentation de l'AP et ajustement de la répartition des crédits de paiement (CP)	47 513 667,91 €

SLO

**TOTAL des autorisations de programme****47 513 667,91 €**

Les modifications et les répartitions des crédits de paiement sont détaillés dans les annexes jointes à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement du budget Tramway dans les conditions prévues en annexe.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET

Date de signature : 29/03/2024

Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI

Date de signature : 29/03/2024

Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

**MODIFICATIONS APPORTEES A L'APCP LIGNE DE TRAMWAY PHASE 2**

Par délibération n°CC\_2021\_0042, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglomération a approuvé les travaux pour la deuxième phase de l'extension de la ligne de Tramway

L'actualisation prévoit :

- Une augmentation du programme de 10 614 772,67 € qui s'explique par :
  - Une augmentation du foncier (+760 k€) pour intégrer l'acquisition de la parcelle Prémat (rond-point de l'étoile) et des arcades le long de l'avenue Henri Barbusse.
  - Une forte augmentation de la part travaux tram qui est gérée sous mandat (+ 5M€ pour le marché Voirie/Plateforme/Voie ferrée par rapport à l'estimation initiale du maître d'œuvre MOE et +4.8 M€ liées à une réévaluation des révisions de prix sur l'ensemble des marchés de travaux en prenant en compte l'évolution de l'indice TP01 qui a augmenté de 18% entre janvier et octobre 2023)
- Une nouvelle répartition des crédits de paiement due au décalage des travaux.

	<b>Voté précédemment</b>	<b>BP 2024 Nouvelle proposition</b>	<b>Variations</b>
Hors apcp (pour mémoire)	1 985 950,33 €	1 985 950,33 €	0,00 €
2021	20 261,96 €	20 261,96 €	0,00 €
2022	951 352,94 €	951 352,94 €	0,00 €
2023	2 068 500,00 €	1 458 258,01 €	-610 241,99 €
2024	11 624 150,89 €	10 000 979,00 €	-1 623 171,89 €
2025	21 776 631,65 €	27 194 203,00 €	5 417 571,35 €
2026	457 997,80 €	7 888 613,00 €	7 430 615,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>36 898 895,24 €</b>	<b>47 513 667,91 €</b>	<b>10 614 772,67 €</b>



**SLO**



**Direction des Finances, de la prospective et de l'évaluation (DFPE)**  
**Direction des Mobilités (DM)**  
 le 16/02/2024

**Budget Tramway**

AP CP 2021-1  
 Opération 200

**LIGNE DE TRAMWAY - TRANCHE 2 - MISE A JOUR BP 2024**

Annulations de dépenses - Crédits de paiements	Montants des programmes en cours d'exécution	Réalisés au 31/12/2022	Réalisés 2023	Réalisés au 31/12/2023	2024	2025	2026	Montants Réservés après évaluation
1 - Etudes et frais sous Maîtrise ouvrage Agglo	1 474 045,60 €	166 914,60 €	258 899,65 €	425 814,25 €	464 097,00 €	397 537,00 €	214 514,00 €	1 501 962,25 €
2 - Travaux sous Maîtrise ouvrage Agglo	526 719,00 €	- €	79 439,36 €	79 439,36 €	24 089,00 €	313 647,00 €	30 687,00 €	447 862,36 €
3 - Foncier	118 500,00 €	- €	- €	- €	25 000,00 €	800 000,00 €	55 000,00 €	880 000,00 €
4 - Mandat maîtrise d'ouvrage	34 779 630,64 €	804 700,30 €	1 119 919,00 €	1 924 619,30 €	9 487 793,00 €	25 683 019,00 €	7 588 412,00 €	44 683 843,30 €
<b>TOTAL Autorisation de programme</b>	<b>36 898 895,24 €</b>	<b>2 957 565,23 €</b>	<b>1 458 258,01 €</b>	<b>4 415 823,24 €</b>	<b>10 000 979,00 €</b>	<b>27 194 203,00 €</b>	<b>7 888 613,00 €</b>	<b>47 513 667,91 €</b>

evolution apcp **10 614 772,67**

